

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire

M. François Bardeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis Conseillère district 3, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est absent: M. Marcel Tremblay, district n°4

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Natacha Jodoin, Greffière adjointe

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2. Moment de recueillement

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2022-12-343

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par Julie Dupuis, district n°3

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

2022-12-344

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022;

Pour ces motifs, il est

Proposé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Adoptée

5. Administration générale

2022-12-345

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 502 concernant la tarification pour la location des salles du centre communautaire

Julie Dupuis, Conseillère,

Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 502 concernant la tarification pour la location des salles du centre communautaire de la Municipalité;

Dépose le projet de règlement numéro 502 concernant la tarification pour la location des salles du centre communautaire;

Que le présent règlement a pour objet de remplacer tout règlement concernant la tarification pour la location du centre communautaire municipal.

2022-12-346

5.2 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires

Attendu que la Municipalité joue un rôle de facilitateur auprès des organismes communautaires qui contribuent à la qualité de vie des individus et qu'elle considère une responsabilité qu'elle partage avec les autres paliers gouvernementaux;

Attendu que la Municipalité désire harmoniser le soutien qu'elle offre aux organismes de manière uniforme et transparente par l'adoption d'une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires avec des critères clairs et des conditions précises;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires avec des critères clairs et des conditions précises et règles uniformes pour un soutien harmonisé;

D'autoriser madame Amélie Latendresse, à signer au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde tous les documents relatifs au projet présenté en lien avec la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires.

Adoptée

2022-12-347

5.3 Planification et analyse structure administrative – SMI Performance

Considérant que le manque de personnel à la Municipalité crée de vides au niveau de certains départements et qu'il y a lieu de revoir la structure administrative et d'établir un plan d'effectif;

Considérant que la municipalité compte présentement dans les bureaux quatre employés pour effectuer les tâches administratives selon leur département;

Considérant qu'il a été recommandé par le maire et la direction de faire évaluer chacun des postes en place et d'établir les tâches réelles qui sont réalisées pour chacun des postes de travail;

Considérant que SMI Performance est une entreprise spécialisée dans le domaine municipal pour analyser les structures administratives municipales et a



No de résolution
ou annotation

déposé une offre de service au montant de 14 800\$ plus les taxes applicables pour les postes des employés municipaux;

En conséquence, il est
Proposé par Julie Dupuis, district n°3
Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater SMI Performance pour analyser les structures administratives municipales et a déposé une offre de service au montant de 14 800\$ plus les taxes applicables pour les postes des employés municipaux, de revoir la structure administrative et d'établir un plan d'effectif.

Adoptée

2022-12-348

5.4 Soumissions nouveaux ordinateurs

Considérant qu'une mise à jour de l'équipement informatique est nécessaire pour faciliter et optimiser le travail des employés et bénévoles de la bibliothèque ainsi qu'à la réception;

Considérant qu'il faut acheter deux ordinateurs pour la bibliothèque suivant les normes de Réseau Biblio et un ordinateur pour la réception;

Considérant que des prix d'ordinateurs ont été reçus de notre fournisseur informatique, soit neufs ou revalorisés :

- Trois ordinateurs neufs : 3304.50\$
- Trois ordinateurs revalorisés : 1587.00\$

Autres prix d'équipements nécessaires revalorisés :

- Moniteur revalorisé : 600\$
- Clavier/souris revalorisé : 600\$

Temps d'installation : 680\$

En conséquence, il est
Proposé par André Perrault, Conseiller district 2
Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5
Et adoptée à l'unanimité des conseillers,

De reporter le point à une séance subséquente pour obtenir une soumission supplémentaire.

Adoptée

2022-12-349

5.5 Renouvellement FQM

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités fait parvenir la demande de renouvellement d'adhésion 2023 pour offrir ses services et support à la Municipalité;

Attendu que le montant de renouvellement applicable est de 2378.35\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est
Proposé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5
Appuyé par André Perrault, Conseiller district 2
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2734.51\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

2022-12-350

5.6 Renouvellement COMBEQ 2023

Attendu que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement au Québec fait parvenir la demande de renouvellement d'adhésion 2023 pour le directeur des travaux publics, Stéphane Nadeau;

Attendu que le montant de renouvellement est de 380\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, district n° 3

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De reporter le point à une séance subséquente.

Adoptée

2022-12-351

5.7 Souper de Noël

Attendu que les employés, le conseil et le maire se sont réunis pour un repas des Fêtes;

Attendu qu'un montant de 2400\$ est à prévoir pour le souper des Fêtes pour 26 personnes incluant le pourboire et les taxes applicables;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n° 3

Appuyé par André Perrault, Conseiller district 2

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'entériner la décision du souper de Noël qui a lieu le 8 décembre à la Cuisine Privée pour le montant de 2400\$ qui couvre les dépenses engagées incluant le pourboire et les taxes applicables, réunissant 26 personnes, soit l'équipe des bureaux municipaux, M. le Maire et le Conseil municipal tous accompagnés.

Adoptée

2022-12-352

5.8 Affectation des sommes aux réserves financières

Considérant qu'en vertu du Règlement no.501 créant une réserve financière pour la tenue des élections municipales, le conseil prévoit affecter une somme de 4 000\$, tel que prévu au budget annuel ;

Considérant que le projet d'aménagement de jeux d'eau aura lieu en 2023, le Conseil prévoit affecter un montant de 260 000\$ au surplus réservé « Jeux d'eau » provenant du budget de 2022 ;

Considérant que certaines réparations à l'usine d'eau potable sont reportées à l'année 2023, le Conseil prévoit affecter une somme de 45 000\$ au surplus réservé « secteur eau » ;

Considérant que la municipalité a budgété d'affecter une somme de 5 000\$ au surplus réservé « secteur égouts » pour la vidange des boues futurs ;

En conséquence, il est

Proposé par François Bardeau, Conseiller district 1

Appuyé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'affecter à la réserve financière pour la tenue des élections municipales une somme de 4 000\$ pour l'exercice 2022 ;

D'affecter au surplus réservé « jeux d'eau » une somme de 260 000\$;



No de résolution
ou annotation

D'affecter au surplus réservé « secteur eau » une somme de 45 000\$;

D'affecter au surplus réservé « secteur égouts » une somme de 5 000\$.

Adoptée

2022-12-353

5.9 Emploi d'été Canada 2023

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Clotilde de présenter une demande de subvention à Emploi d'été Canada auprès de Service Canada dans le cadre des emplois d'été à venir en 2023;

Attendu que la Municipalité souhaite faire une demande de subvention à emploi d'été Canada afin d'embaucher un employé d'aménagement paysager, un commis à la bibliothèque et une réceptionniste;

Attendu que la directrice générale confirme au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n° 3

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Clotilde accepte la responsabilité dudit projet ;

Que madame Amélie Latendresse directrice générale et greffière-trésorière soit nommée mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2023 et qu'elle soit également autorisée à signer tous les documents concernant ledit ;

Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour tous les projets soumis subventionnés.

Adoptée

2022-12-354

5.10 Heures de la greffière adjointe

Considérant que les heures de travail de la greffière adjointe sont à 30h et qu'elle manque de temps pour son archivage du greffe en plus des autres tâches hebdomadaires;

Considérant que la greffière adjointe est présente aux séances préparatoires et ordinaires;

Considérant que les heures de travail devraient être augmenter de 4h par semaine pour éviter d'accumuler du temps supplémentaire;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'augmenter les heures de la greffière adjointe de 30h semaine à 34h par semaine.

Adoptée

2022-12-355

5.11 Demande de partage des ressources au Fonds régions et ruralité - Loisirs

Attendu que les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource responsable de développer les loisirs dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;



No de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Julie Dupuis, Conseillère district 3, appuyé par André Perreault, Conseiller district 2 et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde s'engage à participer au projet d'embauche d'un agent en développement de loisirs partagé et à assumer une partie des coûts;

Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

2022-12-356

5.12 Conclusion d'une entente relative à la création d'un poste d'agent de développement en loisirs et au partage de cette ressource entre la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création d'un poste d'agent de développement en loisirs et au partage de cette ressource;

En conséquence, il est proposé par André Perreault, Conseiller district 2 appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5 et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Article 1

Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'un poste d'agent de développement en loisirs et au partage de cette ressource avec la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

Article 2

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

Adoptée

2022-12-357

5.13 Demande de partage des ressources au Fonds régions et ruralité – Inspecteur Municipal

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Clotilde a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington, du Village de Hemmingford et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Dinnigan, conseiller, appuyé par Julie Dupuis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde s'engage à participer au projet de partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde nomme la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington organisme responsable du projet.

Adoptée

2022-12-358

**5.14 Demande de partage des ressources au Fonds régions et ruralité –
Responsable de la bibliothèque**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Clotilde a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington, du Village de Hemmingford et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Dupuis, conseillère, appuyé par André Perrault conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde s'engage à participer au projet de partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde nomme la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington organisme responsable du projet.

Adoptée

6. Sécurité publique

2022-12-359

6.1 Demande d'exemption frais de formation – Marc-André Tétreault

Considérant qu'en vertu de la convention collective des pompiers, l'article 8.9 stipule que les frais pour une seconde reprise d'examen ou évaluation, advenant le cas, sont à la charge du pompier, à moins que la seconde reprise ne soit requise à la suite d'une annulation de l'examen ou évaluation de la reprise initiale;

Considérant que Marc-André Tétreault demande une exemption de rembourser les frais de reprise d'examen au montant de 2350\$ étant donné sa condition médicale l'empêchant de compléter sa formation;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De refuser que Marc-André Tétreault qui a récemment été atteint d'une condition médicale l'empêchant de compléter sa formation, soit exempté de rembourser les frais de reprise d'examen au coût de 2350\$, tel que prévu dans la convention collective.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

2022-12-360

6.2 Portes de caserne à peindre

Considérant que l'achat de nouvelles portes pour la caserne a été effectué et qu'elles ne sont pas peintes;

Considérant que le prix de la peinture n'avait pas été inclus dans la soumission d'achat de l'entreprise cardinal et que ce coût totalise 3592.97\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Appuyé par François Bardeau, Conseiller district 1

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'octroyer le mandat de peinture à l'entreprise cardinal pour un montant de 3125\$ plus les taxes applicables de peindre les quatre nouvelles portes commerciales.

Adoptée

2022-12-361

6.3 Entente et droit d'accès d'eau SSI

Considérant que le Service de sécurité incendie n'a pas d'accès à l'eau partout sur le territoire en cas d'intervention;

Considérant que Jardins D. Pro Inc. a verbalement acquiescé à donner accès à leur immeuble en cas d'intervention pour le puisage d'eau par le service de sécurité incendie de la municipalité située au 541, 4^e rang, à Ste-Clotilde sur le lot 6199222;

Considérant que la municipalité sera tenue responsable en cas de dommages lors d'une intervention du service de sécurité incendie;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Appuyé par François Bardeau, Conseiller district 1

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité une entente écrite distincte pour venir lier la municipalité au propriétaire afin de protéger leur immeuble en cas d'intervention par le service de sécurité incendie de la municipalité.

Adoptée

2022-12-362

6.4 Achat de deux scies à béton

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement de deux scies à chaîne et à béton à la suite d'une intervention en juillet 2022;

Considérant que le prix de deux scies à chaîne et à béton à batterie rechargeable de marque Milwaukee;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver l'achat de deux scies une à chaîne et une à béton à batterie rechargeable de marque Milwaukee avec deux batteries à surplus pour un montant de 2997.65\$

Adoptée



No de résolution
ou annotation

2022-12-363

6.5 Renouveau de l'entente avec l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie

Considérant que le service incendie peut être appelé à se déplacer sur un site d'urgence en tout temps;

Considérant que l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie (UCMU) s'engage à répondre en tout temps pour les services qu'Elle offre avec ses véhicules d'urgence adaptés spécialement pour accueillir les sinistrés ainsi que les intervenants en mesure d'urgence;

Considérant qu'il coûte un montant de 100\$ par heure pour bénéficier de ces services lorsque l'UCMU sera appelée;

Considérant que l'entente de service sera en vigueur entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 et que son coût de 30\$ par pompier ou officier jusqu'à concurrence d'un montant maximum de cinq cent dix dollars (510\$);

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n° 3

Appuyé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le directeur du service de sécurité d'incendie, Benoit Tardif à signer l'entente avec l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie (UCMU) pour l'année 2023 et d'autoriser le paiement de la cotisation pour une somme de 510\$.

Adopté

7. Travaux publics

2022-12-364

7.1 Rénovation salle de bain – hôtel de ville

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une réfection de la salle de bain de l'hôtel de ville au niveau des armoires soit de la vanité et de la pharmacie;

Considérant qu'une soumission auprès de notre fournisseur de cabinets APH Cabinets Inc. a été faite et que le coût total serait de 1300\$ plus les taxes applicables pour les armoires;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater notre fournisseur de cabinets APH Cabinets Inc. pour acheter et installer les armoires de l'hôtel de ville pour le montant total de 1494.68\$ incluant la prise des mesures des armoires, l'achat, la livraison et l'installation des armoires.

Adoptée

2022-12-365

7.2 Changements des pancartes – Noms des rues

Considérant que les pancartes des noms de rues sont désuètes et pourraient être renouveler avec le logo récent de la Municipalité pour uniformiser avec le nouveau développement;

Considérant qu'une soumission pour des prix a été demandé à Martech par écrit et Kalitech verbalement;



No de résolution
ou annotation

- Pour 131 pancartes de 6 pouces le prix est de 45\$/pancarte = 5895\$
- Pour 131 pancartes de 8 pouces le prix est de 50\$/pancarte = 6550\$

**En conséquence, il est
Proposé par Robert Arcoite, Conseiller district 6
Appuyé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De mandater Martech pour remplacer les 131 pancartes de 6 pouces pour un montant total de 5895\$.

Adoptée

8. Hygiène du milieu

9. Santé et bien-être

10. Urbanisme

2022-12-366

10.1 Adoption du règlement Omnibus 471.04

- Considérant que** le règlement de zonage numéro 471 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 12 avril 2021;
- Considérant que** la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite clarifier et préciser certaines dispositions, corriger des incohérences, à ajouter des normes relatives à certains usages et bâtiments accessoires, à créer et modifier le tracé de certaines zones, ainsi qu'à harmoniser les dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles avec le règlement provincial.
- Considérant qu'** un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 octobre 2022;
- Considérant qu'** un premier projet du règlement 471-04 a dûment été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 octobre 2022;
- Considérant que** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique a été tenue le mercredi 2 novembre 2022 sur le projet de règlement, par l'entremise du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier, et toute personne pouvait s'y faire entendre à ce propos;
- Considérant que** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

**En conséquence, il est
Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3
Appuyé par André Perrault, Conseiller district 2
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

Et résolu à l'unanimité que le Conseil de Sainte-Clotilde ordonne et statue ce projet de règlement à toute fin que de droit.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

2022-12-367

10.2 Demande de changement de lotissement

Considérant que la convention signée le 12 juillet 2019 entre la Municipalité de Sainte-Clotilde et CRC Développement Inc. fait l'objet d'une demande de modification ;

Considérant que la demande de changement est pour modifier le lotissement ainsi que le type de construction ;

Considérant que le nombre de logements pouvant être construit selon la capacité des services serait toujours respecté ;

Considérant que la demande consiste à modifier la rue des Colibris pour y faire plus de lot et ainsi plus de jumelés (lots 6 432 936 à 6 432 955) ;

Considérant que la demande consiste à modifier la rue des Colibris pour y faire des maisons en rangée (3 logements) sur les nouveaux lots projetés (1 à 34 sur les plans) ;

Considérant que la demande consiste à modifier la phase 7 au niveau du lotissement ainsi que du type de construction (jumelés) ;

Considérant que le promoteur veut faire dans la phase 7 des jumelés sur les lots 6 519 735 à 6 519 744 ;

Considérant que le promoteur veut faire dans la phase 7 des maisons en rangée (4 logements) sur les lots projetés (1 à 20 sur les plans) ;

Considérant que la demande de modification est accompagnée de plans de projet d'implantation et de lotissement fait par un arpenteur-géomètre ;

Considérant que le plan fait par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Denicourt, pour la modification de la rue des Colibris au niveau des habitations jumelées porte le numéro de dossier 25878, la minute 37 862 et signé le 19 octobre 2021 ;

Considérant que le plan fait par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Denicourt, pour la modification de la rue des Colibris au niveau des habitations en rangées porte le numéro de dossier 25878, la minute 37 862 et signé le 19 octobre 2021 ;

Considérant que le plan fait par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Denicourt, pour la modification de la phase 7 porte le numéro de dossier 26843, la minute 38609-3 et signé le 18 octobre 2022 ;

Considérant que l'ajout de jumelés sur les lots 6 519 735 à 6 519 744 de la phase 7 et des jumelés sur les lots 6 432 936 à 6 432 955 de la rue des Colibris serait plus esthétique à cet endroit en raison des multiples jumelés qui se trouvent autour ;

Considérant que les constructions projetées sur la rue des Colibris et dans la phase 7 sont conformes aux règlements municipaux ;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3

Appuyé par François Bardeau, Conseiller district 1

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De refuser les changements de lotissements dans la phase 7 et le type de construction lots 6 519 735 à 6 519 744 une modification pour construire des habitations en rangée style maisons de ville et des jumelés à la place du plan original de maisons individuelles.

D'autoriser la directrice générale de planifier une rencontre avec le Promoteur pour voir les options du projet avec moins de portes.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

2022-12-368

10.3 Entente avec Urbatek

Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde partagera une ressource pour le poste d'inspecteur municipal avec la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la Municipalité du Village de Hemmingford;

Considérant le partage d'une ressource pour le poste d'inspecteur municipal, les services d'Urbatek seront nécessaires que pour trois mois, et ce, pour la passation des dossiers à la ressource partagée ainsi que pour procéder à l'arriérage des dossiers;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2

Appuyé par Julie Dupuis, Conseillère district n° 3

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater Urbatek pour trois mois à partir de janvier 2023 afin de pouvoir transférer les dossiers de la Municipalité à la ressource partagée au poste d'inspecteur municipal avec Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la Municipalité du Village de Hemmingford et permettre de procéder à l'arriérage des dossiers.

Adoptée

11. Loisirs et culture

2022-12-369

11.1 Aide financière CLD – Biblio-Jeux

Considérant que le CLD offre de l'aide financière pour le programme Biblio-Jeux aux municipalités ayant des écoles avec une côte de défavorisation de 10;

Considérant que l'école de la Municipalité une côte de défavorisation de 10, la CLD va bonifier l'aide de la MRC qui est à 50% afin de que la totalité du projet soit payé;

Considérant qu'Apprendre en Coeur et Sourire sans fin viendront animer des ateliers et que l'animation sera subventionnée par le projet « Prendre soin des parents »;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n° 3

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la directrice générale mandatée par la Municipalité de procéder à la demande d'aide financière du CLD pour l'achat des jeux dans le cadre du programme Biblio-jeux à concurrence d'un montant de 2500\$;

D'autoriser Apprendre en Coeur et Sourire sans fin pour animer des ateliers et que l'animation sera subventionnée par le projet « Prendre soin des parents ».

Adoptée

2022-12-370

11.2 Démission Lynda Parent – Coordinatrice Bibliothèque

Considérant la lettre de démission reçue de Lynda Parent, coordinatrice de la bibliothèque;

Considérant que la démission était effective en date du 21 novembre 2022;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n° 3

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

De prendre acte de la démission de Mme Lynda Parent au poste de coordonnatrice à la bibliothèque.

Adoptée

2022-12-371

11.3 Location parcelle de terrain – La Fabrique

Considérant l'offre de louer la parcelle de terrain aux abords de l'église pour une période de 5 ans au montant de 6000\$ pour que le parc reste au même emplacement;

Considérant que l'entente en vigueur d'occuper la parcelle de terrain pour le parc d'enfants de la municipalité vient à terme le 31 décembre 2022;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2

Appuyé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De proposer d'organiser une rencontre avec La Fabrique afin de faire une contre-offre à leur proposition de location de la parcelle de terrain occupée par le parc de la Municipalité.

Adoptée

2022-12-372

11.4 Cadeaux de Noël - Bénévoles

Considérant que la Municipalité veut récompenser les bénévoles pour leur implication notamment au niveau de la bibliothèque;

En conséquence, il est

Proposé par François Bardeau, Conseiller district 1

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser l'achat d'un cadeau d'une valeur de 25\$ par bénévole.

Adoptée

2022-12-373

11.5 Camp de jour – semaine de relâche

Considérant que nous avons mandaté la compagnie AES pour les services de camp de jour pour l'été 2023 et qu'une demande a été faite pour obtenir les services de camp de jour dans la semaine de relâche de mars 2023;

Considérant que pour offrir les services l'entreprise demande un minimum de 40 enfants inscrits pour la semaine de relâche et aimerait savoir jusqu'à combien d'enfants la municipalité est prêt à pallier pour arriver au montant de quarante enfants;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3

Appuyé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la Municipalité à payer pour un nombre de dix (10) enfants afin de pouvoir atteindre le minimum requis de quarante (40) enfants par l'Entreprise AES pour les services de camp de jour de la semaine de relâche.

Adoptée



12. Correspondances

2022-12-374

12.1 Demande de renouvellement adhésion – Fleurons du Québec

Attendu que l'organisation Fleurons du Québec a fait parvenir la demande d'adhésion pour l'année 2023 pour promouvoir les verdissements de la Municipalité;

Attendu que le montant d'adhésion applicable est de 497\$ plus les taxes applicables pour un total de trois années à 1297\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Appuyé par André Perrault, Conseiller district 2

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De refuser la demande d'adhésion à l'organisation Fleurons du Québec au montant de 1297\$ plus les taxes applicables pour trois ans.

Adoptée

2022-12-375

12.2 Demande d'appui financier – Ambioterra

Considérant la demande d'appui financier pour encourager la conservation des habitats fauniques en Montérégie Ouest;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Appuyé par André Perrault, Conseiller district 2

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De refuser d'octroyer un montant un montant de 500\$ en guise d'aide financière à Ambioterra pour la conservation des habitats fauniques en Montérégie Ouest.

Adoptée

2022-12-376

12.3 Demande d'appui financier – Finissants de l'école

Considérant la demande d'appui financier pour financer une activité pour les finissants de l'école de la Municipalité;

En conséquence, il est

Proposé par François Bardeau, Conseiller district 1

Appuyé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'accorder un montant de 500\$ en guise d'aide financière à l'école de la Municipalité pour financer une activité pour les finissants.

Adoptée

2022-12-377

12.4 Demande d'appui financier – Gazebo de l'école

Considérant la demande d'appui financier de 2000\$ pour aider à contribuer aux réparations et améliorations du gazebo de l'école de la Municipalité qui estiment les couts totaux de leur projet d'embellissement au total de 40 000\$;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault, Conseiller district 2



No de résolution
ou annotation

**Appuyé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De reporter le point à une séance ultérieure.

Adoptée

2022-12-378

12.5 Demande d'appui financier – Gala Agristars

Considérant que l'UPA demande un appui financier en échange de la visibilité pour leur événement Gala Agristars en avril prochain;

Par conséquent, il est

Proposé par Julie Dupuis, Conseillère district n°3

Appuyé par André Perrault, Conseiller district 2

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De refuser de donner un montant pour l'événement événement Gala Agristars en avril prochain.

Adoptée

13. Affaires diverses

14. Présentation des comptes payables

2022-12-379

14.1 Comptes à payer

Considérant que Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 19 décembre 2022;

Comptes à payer : 113 372.45\$

Dépenses incompressibles : 68 806.55\$

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite, Conseiller district 6

Appuyé par François Bardeau, Conseiller district 1

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 113 372.45\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 68 806.55\$.

Adoptée

15. Période de questions

2022-12-380

16. Fermeture de la séance

Il est,

Proposé par Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Appuyé par André Perrault, Conseiller district 2

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 19h17.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Guy-Julien Mayné

Maire
trésorière

Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022.
